Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DES ARMÉES**
Direction des patrimoines,
de la mémoire et des archives

Sous-direction de la mémoire combattante
Bureau de l'action pédagogique et de
l'information mémorielle

Affaire suivie par : Hélène Pradas Billaud
helene.pradas-billaud@intradef.gouv.fr
Tél. : 09 88 68 20 10

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Conseiller technique pour l'éducation à la défense

Affaire suivie par : Stéphane Colin
stephane.colin@education.gouv.fr
Tél. : 01 55 55 22 83

D2021-004144

23 JUIL. 2021

NOTE
A l'attention de
Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

**OBJET :** Feuille de route des trinômes académiques – année scolaire 2021/2022.

**RÉFÉRENCES :**
a) Article L-312-2 du code de l'éducation ;
b) protocole interministériel du 20 mai 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale ;
c) convention cadre du 22 novembre 2017 relative à l'action des trinômes académiques.

**ANNEXES :**
1) Bilan des actions des trinômes soutenues par la DPMA en 2020/2021 ;
2) typologie des actions des trinômes académiques.

Les trinômes académiques ont un rôle décisif dans le développement de l'enseignement de défense sur l'ensemble des territoires. Ce réseau interministériel et partenarial inédit démontre depuis plus de trente ans toute son utilité et sa pertinence pour faciliter et encourager l'enseignement de défense obligatoire dans l'enseignement secondaire.

La pertinence de leurs missions, confortées par le protocole interministériel du 20 mai 2016 renforçant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, trouve tout son sens dans l'apprentissage de la citoyenneté. La compréhension de la défense, à travers son histoire, son organisation, ses missions et ses enjeux, est en effet essentielle à la qualité du lien des jeunes générations avec la Nation.

Le bilan national des actions académiques en 2020/2021 présenté en annexe 1 est établi sur la base des projets soutenus par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées, après avis de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) qui associe le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ainsi que l'Union des associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale. Il n'est donc pas nécessairement exhaustif, de nombreuses actions étant conduites sans demande d'un soutien financier du ministère des Armées.

Nous nous félicitons du dynamisme manifesté par la plupart des trinômes académiques en 2020/2021, en dépit de la crise sanitaire qui a fortement affecté les actions programmées.

Afin de faciliter et d'accompagner ces missions, la feuille de route des trinômes académiques pour l'année scolaire 2021-2022 définit les orientations nationales qui constituent le cadre de développement de leurs actions territoriales. La typologie présentée en annexe 2 permet de mieux identifier les actions à réaliser.

Les actions des trinômes devront approfondir leur diversité pluridisciplinaire et développer leur **composante historique et mémorielle**. Elles veilleront tout particulièrement à **intégrer des élèves relevant de territoires ou de dispositifs spécifiques** (réseaux d'éducation prioritaire, cités éducatives, internats de la réussite, dispositifs SEGPA, EREA/LEA, ULIS, etc.), les lycées professionnels ainsi que ceux éloignés d'une offre militaire, culturelle et mémorielle, y compris les zones rurales isolées.

Les **rallyes citoyens** étant une action à fort enjeu qui démontre toute son utilité pour les élèves, ils doivent être développés sur l'ensemble des territoires, dans le respect bien entendu de l'évolution sanitaire.

La participation des trinômes académiques au développement des **actions de formation à l'enseignement de défense** des enseignants et, plus largement, des équipes pédagogiques, est également un objectif prioritaire.

L'intérêt de l'action des trinômes académiques porte par ailleurs sur leur participation au Service national universel (SNU), en particulier grâce à leur offre de **missions d'intérêt général (MIG) mémorielles**.

Elle concerne aussi l'accompagnement du développement des classes de défense et de sécurité globales (**CDSG**), à travers le soutien des projets d'enseignement de défense de ces classes.

Nous remercions très sincèrement les autorités rectorales de leur implication sans faille dans le soutien aux missions des trinômes académiques.

Pour le ministère des Armées
Le Directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives

Sylvain MATTIUCCI

Pour le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Le Directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY

Pour l'Union des associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale
Le Président

Jérôme de LABRIFFE

COPIES:

- Madame la Secrétaire générale pour l'administration du ministère des armées ;
- Monsieur le Directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Monsieur l'Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- Monsieur le Directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ;
- Monsieur le Président de l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN ;
- Mesdames et Messieurs les membres des trinômes académiques.

**Annexe 1**

## BILAN NATIONAL DES ACTIONS DES TRINÔMES ACADÉMIQUES EN 2020/2021

(Feuille de route année scolaire 2021/2022)

Ce bilan est réalisé sur la base des actions programmées durant l'année scolaire 2020/2021 et ayant fait l'objet d'une demande de soutien financier de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées.
Ces actions ont été soumises par la DPMA à l'avis des commissions pour l'enseignement de défense (CPEDEF) du 10 novembre 2020 et du 18 mars 2021.

Le bilan présente une répartition des projets par trinôme académique et par typologie.

**Il est inédit compte-tenu du contexte pandémique qui a particulièrement touché les actions d'enseignement de défense en 2020 et 2021**. En particulier, les actions impliquant des rencontres entre de nombreux participants (notamment dans le cadre des rallyes citoyens, des formations, des colloques, etc.) ont dû être annulées ou différées.

Il est à noter que, malgré ce contexte complexe, les trinômes académiques ont continué à programmer des actions en les adaptant.

✓ *Par trinôme académique :*

| Trinôme académique | Académie | Nombre total de projets |
|---|---|---|
| AR19 Occitanie Pyrénées | Toulouse | 22 |
| AR10 Franche Comté | Besançon | 16 |
| AR09 Provence | Aix-Marseille | 7 |
| AR24 Picardie | Amiens | 7 |
| AR14 Région lyonnaise | Lyon | 6 |
| AR08 Dauphiné Savoie | Grenoble | 5 |
| AR12 Languedoc Roussillon | Montpellier | 5 |
| AR06 Haute Bretagne | Rennes | 4 |
| AR16 Ile de France | Créteil | 4 |
| AR18 Poitou Charentes | Poitiers | 4 |
| AR27 océan Indien | La Réunion | 3 |
| AR29 Nice Côte d'Azur | Nice | 3 |
| AR01 Aquitaine | Bordeaux | 2 |
| AR11 Normandie | Rouen | 2 |
| AR21 Ile de France Versailles | Versailles | 2 |
| AR25 Limousin | Limoges | 2 |
| AR32 Nouvelle Calédonie | Nouméa | 2 |
| AR03 Normandie | Caen | 1 |
| AR15 Nord | Lille | 1 |
| AR16 Ile de France | Paris | 1 |
| TOTAL | | 99 |

Le nombre total de projets programmés s'élève à 99 dont 43 actions présentées lors de la CPEDEF du 10 novembre 2020 et 56 lors de la CPEDEF du 18 mars 2021.

On observe ainsi un dynamisme constant de la part des trinômes académiques malgré le contexte pandémique. 20 associations régionales (AR) sur 33 ont présenté des projets lors de ces CPEDEF, soit près des deux tiers, ce qui traduit une volonté de maintenir une activité malgré les difficultés d'organisation liées à la situation sanitaire.

✓ *Répartition des projets par typologie :*

| Typologie FDR | Nombre total de projets |
|---|---|
| Rallye citoyen | 32 |
| Colloque, conférence, séminaire, rencontre | 21 |
| Action pédagogique (dont cadets de la défense et CDSG) | 19 |
| Action au profit d'un établissement supérieur (hors INSPE) | 12 |
| Formation à l'enseignement de défense au profit du personnel de l'Education Nationale | 9 |
| Action mémorielle | 3 |
| Action au profit d'un INSPE | 3 |
| TOTAL | 99 |

La répartition des actions révèle une large diversité des actions programmées. La programmation de rallyes, qui représentent un tiers de ces actions, traduit le souci de maintenir une activité en faveur des jeunes. Ces derniers bénéficient également d'actions mémorielles et pédagogiques, notamment dans le cadre des dispositifs des cadets de la défense et des classes de défense et de sécurité globales (CDSG).

La situation sanitaire a également conduit à une adaptation des actions programmées. Ainsi, les colloques qui ont pu être programmés de façon dématérialisée, par le biais d'outils numériques, ont permis de toucher un large public malgré les différentes restrictions en vigueur.

**Annexe 2**

## TYPOLOGIE DES ACTIONS DES TRINÔMES ACADÉMIQUES

- **Rallye citoyen** : action pluridisciplinaire d'enseignement de défense proposant aux élèves de participer à un parcours citoyen, sportif et mémoriel, à travers différentes activités proposées par l'Éducation nationale, la Défense, l'Union-IHEDN et de nombreux partenaires publics ou privés.

- **Formation à l'enseignement de défense au profit du personnel de l'Éducation nationale :** stage de formation continue, généralement réservé ou principalement destiné aux personnels de l'Éducation nationale (enseignants, personnels de direction, cadres intermédiaires...), pouvant faire l'objet d'une inscription au plan académique de formation (PAF).

- **Action mémorielle et d'enseignement de défense**: action contribuant à l'enseignement de défense par des visites ou échanges avec des unités ou par la participation de la jeunesse à la transmission de la mémoire des conflits contemporains (ex. : visite de lieux de mémoire, participation à des commémorations, voyages pédagogiques mémoriels, concours, etc.). Les trinômes académiques s'attacheront à soutenir et encourager tout particulièrement les projets d'enseignement de défense **des classes de défense et de sécurité globales (CDSG) et du dispositif des « cadets de la défense ».**

- **Colloque, conférence, séminaire, rencontres, journées découverte des missions et métiers :** réunions impliquant de façon générale plusieurs types de publics et plusieurs intervenants sur un thème relevant d'une question de défense ou de la mémoire des conflits contemporains (1870 à nos jours), se déroulant sous la forme d'une rencontre (ex. : rencontre avec une unité militaire, forum, rencontre musicale etc.).

- **Action au profit d'un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) :** formation à l'enseignement de défense, notamment dans sa dimension mémorielle, proposée aux étudiants ou stagiaires des INSPE. Elle s'adresse principalement, mais pas exclusivement, aux futurs professeurs d'histoire-géographie comme à ceux qui enseigneront l'enseignement moral et civique (EMC).

- **Action au profit d'un établissement d'enseignement supérieur (hors INSPE) :** action d'enseignement de défense auprès d'un public d'un établissement d'enseignement supérieur, sous la forme de formation ou de séminaire.

- **Dans le cadre du Service national universel**, les trinômes académiques peuvent proposer des missions d'intérêt général (MIG) dans le domaine de l'enseignement de défense. Ils ont en effet pour vocation de concevoir des activités variées concourant au développement de la culture de défense. Les MIG peuvent ainsi prendre la forme d'une participation à l'organisation d'une activité du trinôme (ex. : rallyes citoyens, commémoration) ou à la valorisation de l'action du trinôme (ex : réalisation de reportages).

**Pour l'ensemble de ces actions, les trinômes académiques doivent tout particulièrement intégrer les publics scolaires tels que les écoles et établissements relevant du réseau d'éducation prioritaire (Réseau d'éducation prioritaire « REP » et « REP+ »), des cités éducatives, d'autres dispositifs spécifiques (internats de la réussite, classe unité localisée pour l'inclusion scolaire « ULIS », établissements régionaux d'enseignement adapté « EREA », lycée d'enseignement adapté « LEA », section d'enseignement général et professionnel adapté « SEGPA », etc..) ou des lycées professionnels.**

**Une attention particulière doit également être portée aux élèves en milieu rural éloignés d'une offre militaire, culturelle et mémorielle.**